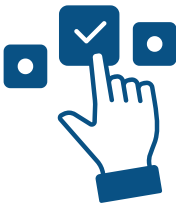
Programme d'apprentissage de l'anglais : quelques mesures que vous pouvez prendre

Si votre enfant est éligible au programme d'apprentissage de l'anglais, le district scolaire vous recommandera le programme qui, selon lui, aidera votre enfant. Les lois et réglementations du Massachusetts protègent votre droit de procéder différemment. Collaborez avec votre école pour favoriser la réussite de votre enfant !

Voici ce que vous pouvez faire :

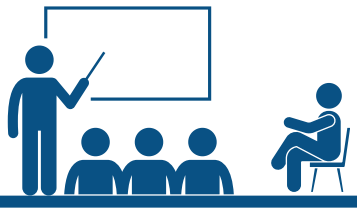
Vous pouvez demander l'inscription de votre enfant à un programme d'apprentissage de l'anglais parmi ceux proposés par le district.



Vous pouvez assister aux conférences ou réunions disponibles pour en savoir plus sur les programmes d'apprentissage de l'anglais proposés dans le district.



Vous pouvez consulter le programme recommandé pour voir s'il convient à votre enfant. Vous pouvez également demander un programme différent ou un nouveau programme d'apprentissage de l'anglais.



Vous pouvez choisir de ne pas inscrire votre enfant à un programme d'apprentissage de l'anglais. Vous pouvez également retirer votre enfant d'un programme une fois commencé.



Pour en savoir plus, adressez-vous au conseil consultatif des parents d'élèves anglophones de votre district, un groupe de familles qui se réunissent pour parler des programmes d'apprentissage de l'anglais.

Cette ressource a été élaborée pour le département de l'enseignement primaire et secondaire du Massachusetts par le Massachusetts Statewide Family Engagement Center, un programme de la fédération au service des enfants à besoins spécifiques.

Vous avez des questions ? Contactez votre école :